

# Mairie



de

## Bligny-lès-Beaune

# CONVENTION

Après décision du conseil municipal du 07/05/2013,  
**l'entreprise** .....  
dont le siège social est installé sur la commune de Bligny  
**représentée par M.** .....  
s'engage à utiliser à titre gratuit l'emplacement qui lui a été attribué sur le terrain communal cadastré ZA 368 au lieudit « La Fournurette », dans **le seul but** d'y entreposer des matériaux ou des fournitures nécessaires à son activité.

Aucun autre type de dépôt ne sera toléré, et l'entreprise sera responsable de l'entretien de son emplacement, sous peine d'annulation immédiate de la présente convention et d'évacuation à la charge de l'entreprise. De même, l'accès au site est strictement réservé aux entreprises de Bligny-lès-Beaune ayant une activité de construction ou de TP.

L'entreprise se verra remettre une clé du site. Elle s'engage à maintenir le dépôt fermé après chaque dépôt ou reprise de matériaux.

La présente convention est établie en double exemplaire et prend effet à la date de sa signature et pour une durée de .....

Elle sera reconduite tacitement à sa date anniversaire.

**En cas de dénonciation de celle-ci, l'entreprise devra évacuer immédiatement la totalité des matériaux entreposés.**

Bligny-lès-Beaune, le

L'entreprise,

Le Maire,

Représentée par  
M. ....

Gabriel FOURNIER